

ANALYSE PROFESSIONNELLE

Établissements de paiement en Tunisie

La nouvelle donne réglementaire de la BCT Circulaire BCT n°2026-10

Une évolution majeure entre ouverture du marché, digitalisation et renforcement de la supervision.

Gouvernance

Contrôle interne

KYC

Cybersécurité

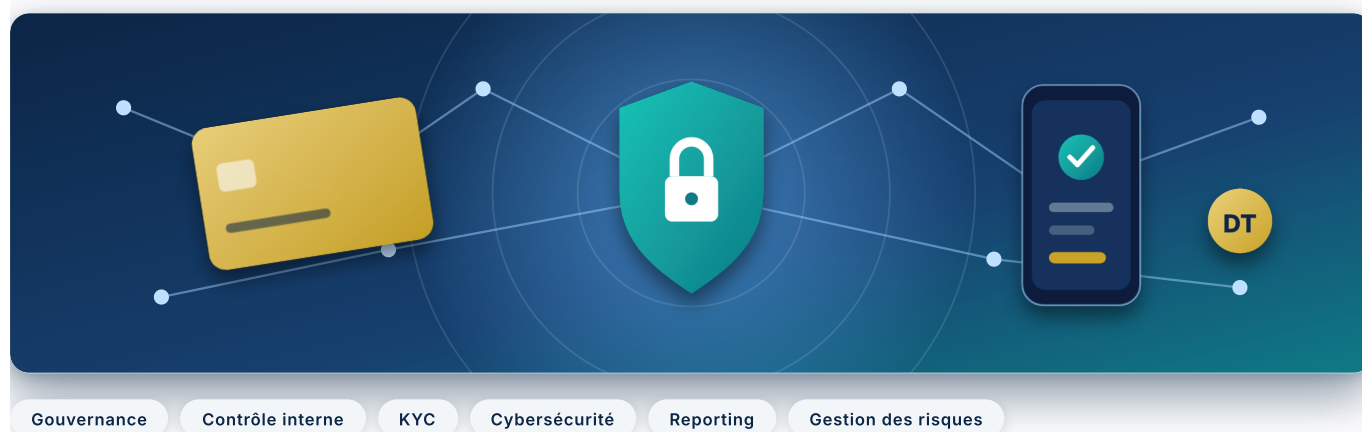
Reporting

Gestion des risques

DT

Établissements de paiement en Tunisie : la BCT change de dimension réglementaire

Entre ouverture du marché, digitalisation et renforcement du contrôle : ce que la circulaire n°2026-10 change pour les établissements de paiement.

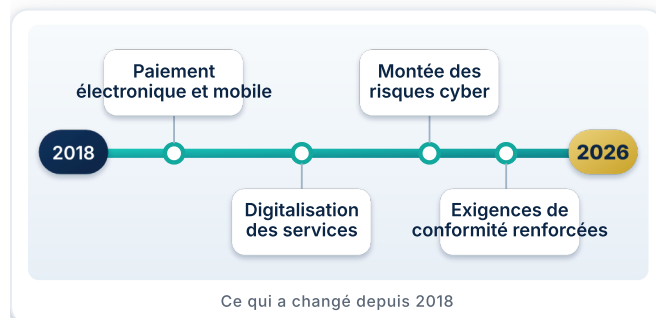


La Banque Centrale de Tunisie a franchi une nouvelle étape dans l'encadrement des établissements de paiement avec la circulaire n°2026-10. Le nouveau dispositif intervient dans un environnement financier profondément transformé depuis 2018 : développement du paiement électronique et mobile, digitalisation des services, montée des risques cyber et renforcement des exigences de conformité.

L'objectif apparaît double : permettre aux établissements de paiement de développer davantage leurs activités tout en renforçant sensiblement la gouvernance, le contrôle interne, la gestion des risques et le reporting réglementaire.

1 Pourquoi une nouvelle réglementation ?

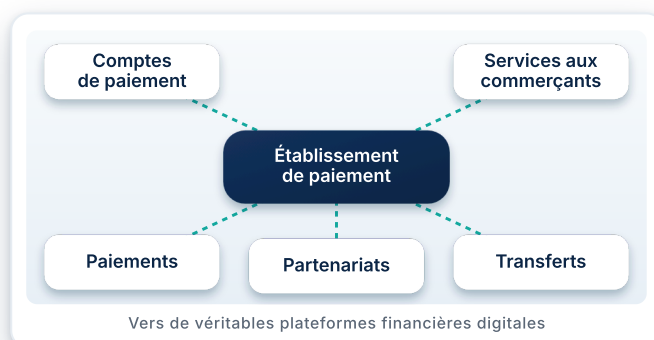
Depuis 2018, les usages financiers ont fortement évolué. Les établissements de paiement occupent désormais une place croissante dans l'écosystème financier tunisien. Cette transformation s'accompagne de nouveaux risques : fraude, cybercriminalité, usurpation d'identité, blanchiment de capitaux, dépendance aux prestataires technologiques, interruptions de service et risques liés aux agents.



La circulaire n°2026-10 constitue ainsi une mise à niveau du cadre réglementaire et prudentiel applicable à ces acteurs.

2 Une ouverture plus importante du modèle économique

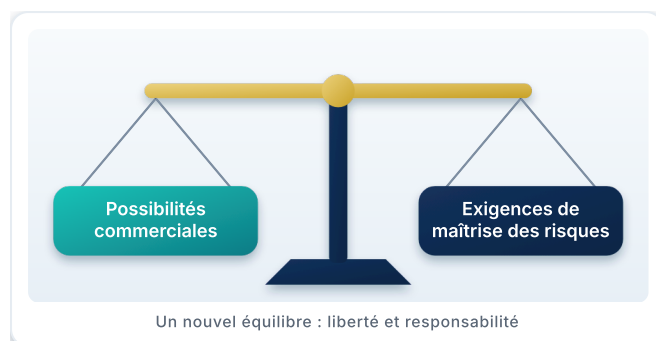
Le nouveau cadre élargit les possibilités opérationnelles des établissements de paiement, notamment autour des comptes de paiement, des services destinés aux commerçants, des paiements, des transferts et des partenariats.



Cette évolution peut progressivement transformer certains établissements de paiement en véritables plateformes financières digitales. Mais cette ouverture s'accompagne d'une responsabilité accrue en matière de contrôle.

3 Plus de liberté, mais une responsabilité renforcée

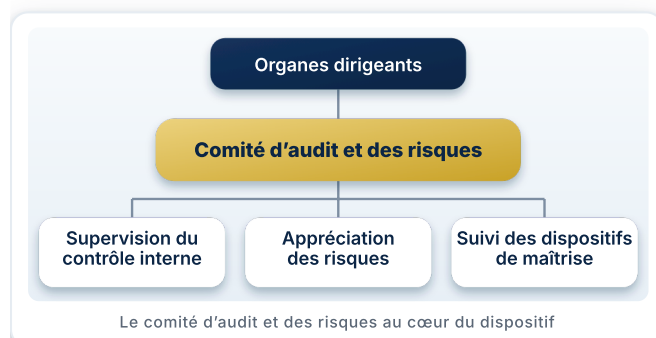
La logique de la réforme peut être résumée ainsi : davantage de possibilités commerciales, mais davantage d'exigences de maîtrise des risques.



- ◆ renforcement de la gouvernance et des responsabilités des organes dirigeants ;
- ◆ surveillance accrue du contrôle interne ;
- ◆ meilleure formalisation de la gestion des risques ;
- ◆ renforcement des mécanismes de conformité et de LBC/FT ;
- ◆ suivi plus structuré des partenaires, agents et prestataires.

4 Le comité d'audit et des risques : un acteur central

Le renforcement de la gouvernance place le comité d'audit et des risques au cœur du dispositif. Son rôle dépasse la simple revue des états financiers : il participe à la supervision du contrôle interne, à l'appréciation des risques et au suivi des dispositifs de maîtrise.



Pour les dirigeants, cette évolution implique une meilleure traçabilité des décisions, des contrôles et des actions correctives.

5 Cybersécurité : l'audit informatique devient stratégique

Pour un établissement de paiement, le système d'information constitue désormais une infrastructure essentielle de l'activité. Un incident peut affecter simultanément la continuité du service, les données, les fonds, la réputation et la confiance des utilisateurs.

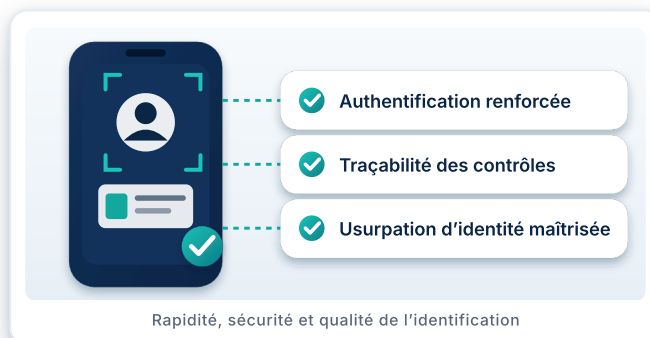


La nouvelle réglementation renforce ainsi les attentes relatives à la sécurité des systèmes d'information et à l'audit informatique indépendant.

« La cybersécurité ne doit plus être considérée comme une fonction technique isolée : elle devient une composante de la gouvernance et de la gestion des risques. »

6 L'eKYC : identifier le client dans un environnement digital

La digitalisation de l'entrée en relation impose de concilier rapidité, sécurité et qualité de l'identification. L'eKYC devient un élément essentiel du dispositif de connaissance du client.



- ◆ authentification et identification renforcées ;
- ◆ traçabilité des opérations et des contrôles ;
- ◆ maîtrise du risque d'usurpation d'identité ;
- ◆ intégration du KYC dans le dispositif global de conformité.

7 Protection des fonds des clients

La séparation entre les fonds des clients et les fonds propres de l'établissement demeure un principe essentiel. Le cantonnement des fonds contribue à protéger les utilisateurs et à limiter les risques liés à une éventuelle défaillance de l'établissement.



Ce principe doit être traduit par des procédures comptables, bancaires et de contrôle permettant une réconciliation régulière et documentée.

8 Agents, partenaires et prestataires : le risque s'étend au-delà de l'établissement

Le développement des réseaux d'agents et des partenariats crée un enjeu particulier : un établissement peut disposer d'un dispositif interne solide tout en restant exposé à des faiblesses chez ses partenaires.



- ◆ sélection et évaluation des partenaires ;
- ◆ clauses contractuelles et responsabilités ;
- ◆ contrôles périodiques ;
- ◆ gestion des incidents ;
- ◆ continuité d'activité et sécurité des données.

9 Le reporting devient un véritable outil de supervision

Le reporting réglementaire doit être considéré comme un système de production d'information fiable et contrôlé, et non comme une simple formalité administrative.

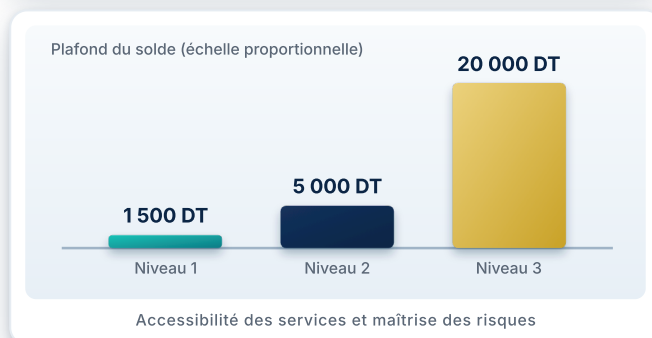


DOMAINE	ENJEU PRINCIPAL
Activité	Volume et nature des opérations
Comptabilité	Fiabilité des données financières
Gouvernance	Responsabilités et organes
Contrôle interne	Dispositifs de maîtrise
Risques	Identification et suivi
Cybersécurité	Incidents et mesures de protection
LBC/FT	Conformité et vigilance
Incidents	Détection, traitement et déclaration

10 Les plafonds des comptes de paiement

Les plafonds demeurent encadrés selon les niveaux de comptes. Cette architecture illustre l'équilibre recherché entre accessibilité des services et maîtrise des risques.

NIVEAU	PLAFOND DU SOLDE
Niveau 1	1 500 DT
Niveau 2	5 000 DT
Niveau 3	20 000 DT



Les limites précises applicables doivent naturellement être appréciées à la lumière du texte officiel intégral et de ses annexes.

11 Un calendrier de mise en conformité à anticiper

L'entrée en vigueur du nouveau dispositif impose aux établissements concernés de réaliser rapidement une revue structurée de leur organisation.

- ◆ **Gouvernance** : organes, responsabilités, comités et délégations.
- ◆ **Contrôle interne** : procédures, séparation des fonctions, contrôle permanent et périodique.
- ◆ **Systèmes d'information** : sécurité, accès, continuité, incidents et audit.
- ◆ **KYC/LBC-FT** : identification, classification des risques et surveillance.
- ◆ **Reporting** : fiabilité, rapprochements, contrôles et traçabilité des données.

12 Les implications pour les dirigeants

La conformité ne peut plus être traitée comme une fonction périphérique. Elle doit être intégrée au modèle économique et aux processus de décision.

DIMENSION	QUESTION DE GOUVERNANCE
Innovation	Le modèle digital répond-il au besoin du marché ?
Rentabilité	Le modèle économique est-il durable ?
Conformité	Les exigences réglementaires sont-elles maîtrisées ?
Résilience	L'organisation résiste-t-elle aux incidents et fraudes ?

13 Le rôle de l'audit et du conseil

Cette réforme renforce le besoin d'une approche intégrée associant audit financier, contrôle interne, gestion des risques, conformité, systèmes d'information et gouvernance.

1 Audit financier

2 Contrôle interne

3 Gestion des risques

4 Conformité

5 Cybersécurité

6 Gouvernance

L'enjeu n'est pas uniquement de vérifier l'existence d'une procédure. Il faut également apprécier son application effective, sa documentation, son contrôle, son adaptation au niveau de risque et le suivi des recommandations.

★ Conclusion – Vers une nouvelle maturité du paiement digital tunisien

La circulaire n°2026-10 traduit une volonté d'établir un nouvel équilibre : davantage d'espace pour développer les établissements de paiement, mais moins de tolérance pour les faiblesses de gouvernance, de contrôle et de sécurité.

Pour les établissements concernés, la prochaine étape sera déterminante : transformer les exigences réglementaires en procédures opérationnelles, contrôles, responsabilités, indicateurs et preuves de conformité.

La question n'est donc plus seulement : « Sommes-nous conformes ? » mais : « Sommes-nous capables de démontrer, à tout moment, que nous maîtrisons nos risques ? »



Les cinq chantiers de la revue structurée à engager

EXACOM AUDIT – NOTRE POINT DE VUE

La conformité réglementaire ne doit pas être perçue comme un coût supplémentaire, mais comme un investissement dans la confiance, la résilience et la pérennité de l'établissement.

EXACOM AUDIT

Expertise comptable • Audit • Conseil • Contrôle interne • Gestion des risques

Document préparé pour publication éditoriale sur www.exacomaudit.com — Septembre 2026